



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

PROVINCE DE QUÉBEC MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue mercredi le 19 décembre 2018 à 20 h 15, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli.

Sont présents : Sylvain Côté, conseiller; Philippe Verly, conseiller; Gilles Perron, conseiller; Raymond Côté, conseiller; Lise Larochelle, conseillère; Josiane Perron, conseillère, formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Constatation est faite que chaque membre du conseil a bien reçu l'avis de convocation. Les élus présents consentent à la prise de décision malgré l'absence de remise de la documentation 72 heures à l'avance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 25 et déclare la séance ouverte.

2018-12-304

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly que l'ordre du jour de la présente soit le suivant en modifiant l'item 5 Mandat notaire Marie Marier – transfert lots 3 678 698, 3 678 969 et 3 678 705 » par « Mandat notaire Marie Marier – transfert lots 3 678 698, 3 678 699 et 3 678 705 » :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Première période de questions du public
 4. Factures à payer
 5. Mandat notaire Marie Marier – transfert lots 3 678 698, 3 678 699 et 3 678 705
 6. Projet services d'ingénierie – MRC du Val-Saint-François – adhésion 2019
 7. Autorisation carte Visa directrice générale
 8. Mandat WSP Canada pour la présentation de la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la construction d'un aqueduc pour la route 249 et le rang 10 pour le projet d'aqueduc
 9. Mandat WSP Canada pour la présentation de la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour recharger et paver le rang 10 situé en zone inondable pour le projet de pavage du rang 10.
 10. Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques - adhésion de la Municipalité de Stoke
 11. Deuxième période de questions du public
 12. Levée de l'assemblée
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

2018-12-305

4. FACTURES À PAYER

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance extraordinaire du conseil, les factures et les chèques émis pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications et qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun des membres du conseil afin qu'ils puissent obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses;

Attendu qu'il y a lieu d'obtenir l'approbation des factures pour effectuer les paiements en lien aux factures reçues comportant des dépenses encourues en 2018 afin qu'elles soient compilés dans la bonne année financière;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron;

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise jointe aux présentes soient acceptés et/ou payés tel que présentés.

LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2018

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800638 (I)	7310		2018-12-19	14	VIVACO Groupe Coopératif	38,20 \$
201800639 (I)	7311		2018-12-19	30	MARTINEAU COMMUNICATION &	194,31 \$
201800640 (I)	7312		2018-12-19	32	INFOTECH DEVELOPPEMENT	227,07 \$
201800641 (I)	7313		2018-12-19	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	137,97 \$
201800643 (I)	7315		2018-12-19	638	FONDS D'INFORMATION	36,00 \$
201800644 (I)	7316		2018-12-19	743	LACASSE PIER	80,43 \$
201800645 (I)	7317		2018-12-19	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	98,78 \$
201800646 (I)	7318		2018-12-19	789	ÉNERGIE SONIC INC.	1 340,29 \$
201800647 (I)	7319		2018-12-19	857	DESMARAIS LETENDRE Line	7,28 \$
201800648 (I)	7320		2018-12-19	1032	PARR Marie-Eve	136,29 \$
201800649 (I)	7321		2018-12-19	1205	SEBCI INC.	3 907,57 \$
201800650 (I)	7322		2018-12-19	1206	LES ÉQUIPEMENTS RM NADEAU	700,43 \$
201800651 (I)	7323		2018-12-19	1245	PORTES DE GARAGE PROVOST INC.	1 274,26 \$
201800652 (I)	7324		2018-12-19	1267	PAPETERIE 2000 RICHMOND INC.	162,50 \$
201800653 (I)	7325		2018-12-19	1270	NATHALIE ROUSSEAU	326,38 \$
201800657 (I)	7328		2018-12-19	14	VIVACO Groupe Coopératif	144,13 \$
201800658 (I)	7329		2018-12-19	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	95,35 \$
201800659 (I)	7330		2018-12-19	678	SANI ESTRIE INC	4 681,18 \$
201800660 (I)	7331		2018-12-19	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	14,97 \$
201800661 (I)	7332		2018-12-19	789	ÉNERGIE SONIC INC.	695,74 \$
Total des chèques émis avec le poste 54-110-00-000						14 299,13 \$

INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018

Liste des paiements émis (du 2018-12-05 au 2018-12-19)

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800630 (C)			2018-11-30	68	RECEVEUR GENERAL	1 698,41 \$
201800631 (C)			2018-11-30	67	MINISTRE DU REVENU	4 259,24 \$
201800632 (C)			2018-11-30	745	FIDUCIE DESJARDINS	865,82 \$
201800633 (I)	7307		2018-11-30	8	Retraite QUÉBEC	443,60 \$
201800601 (C)	7282		2018-12-05	917	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC	10 072,48 \$
201800634 (I)	7308		2018-12-06	885	PITNEY WORKS	459,90 \$
201800635 (I)			2018-12-06	28	HYDRO-QUEBEC	703,09 \$
201800636 (I)	7309		2018-12-13	1104	D2 TECHNOLOGIE	80,48 \$
201800637 (I)			2018-12-13	28	HYDRO-QUEBEC	89,09 \$
201800655 (I)	7326		2018-12-18	1272	Marché Mon Cuisinier, mets préparés	351,81 \$
201800656 (I)	7327		2018-12-18	964	TELUS	45,99 \$
Total des Paiements Incompressibles émis avec le poste 54-110-00-000						19 069,91 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-12-306

5. MANDAT NOTAIRE MARIE MARIER – TRANSFERT LOTS 3 678 698, 3 678 699 ET 3 678 705

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a acquis par ventes d'immeubles à défaut de paiement de taxes par la MRC du Val-Saint-François tenue le 15 juin 2017 les lots 3 678 698, 3 678 699 et 3 678 705 au cadastre du Québec;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Attendu que les délais légaux sont écoulés et que la Municipalité de Val-Joli peut prétendre être le propriétaire des lots ainsi acquis et peut procéder à l'enregistrement de titre de propriété depuis le 21 juin 2018;

Attendu que le contrat no 23 178 920 en date du 21 juin 2017 dûment enregistré au registre de la circonscription foncière de Richmond comme étant l'adjudicataire du dossier VNP/2017-01 est la Municipalité de Val-Joli;

Attendu que la résolution 2018-10-220 ne comportait pas la mention du lot 3 678 705 qui fait partie de la transaction;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron :

- . que la notaire Marie Marier soit autorisée à faire le contrat pour les lots 3 678 698, 3 678 699 adressé Chemin Kendall et 3 678 705 adressé Route 249 et adjudgé par la MRC dans le cadre de la vente d'immeubles à défaut de paiement des taxes de 2017;
- . de soumettre un projet de contrat à la MRC du Val-Saint-François pour son approbation avant la signature des parties;
- . d'autoriser le maire Rolland Camiré et la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau à signer pour et au nom de la Municipalité de Val-Joli tous les documents relatifs à cette transaction immobilière.
- . d'abroger la résolution 2018-10-220.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-12-307

6. PROJET SERVICES D'INGÉNIERIE – MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – ADHÉSION 2019

Attendu que la MRC du Val-Saint-François désire mettre en place un service d'ingénierie;

Attendu que la quote-part pour la Municipalité de Val-Joli est établie à 2 875.99 \$ pour l'an 1 et consiste à l'utilisation des ressources pour une banque de 15 heures selon le courriel reçu de la MRC du Val-Saint-François le 7 novembre 2018;

Attendu que toute heure excédant la banque de 15 heures sera facturée au taux horaire de 57 \$;

Attendu que ces tarifs sont avantageux pour la Municipalité de Val-Joli;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly d'informer la MRC du Val-Saint-François que la Municipalité de Val-Joli désire adhérer au projet de services d'ingénierie à compter de l'année 2019 afin de voir si ce service répondra aux besoins de Val-Joli. La Municipalité désire informer la MRC du Val-Saint-François qu'elle souhaite se prévaloir d'un droit de retrait du projet services d'ingénierie si elle avise la MRC du Val-Saint-François dans un délai de 3 mois avant la date anniversaire de l'adhésion de son intention. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-12-308

7. AUTORISATION CARTE VISA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Rousseau doit procéder à des achats ponctuels pour la Municipalité de Val-Joli ou à des réservations qui nécessitent une carte de crédit;

Attendu que la limite autorisée sur la carte que détenait l'ancienne directrice générale était de 3 000 \$;

Attendu que pour être titulaire de cette carte, l'institution financière exige une résolution de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron d'autoriser Nathalie Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la demande d'une carte Visa Desjardins d'une limite maximale de 3 000 \$ afin de pouvoir procéder à certains achats ponctuels ainsi qu'à des réservations en ligne ou par téléphone. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-12-309

8. MANDAT WSP CANADA POUR LA PRÉSENTATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) POUR LA CONSTRUCTION D'UN AQUEDUC POUR LA ROUTE 249 ET LE RANG 10 POUR LE PROJET D'AQUEDUC



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a mandaté la firme WSP Canada Inc. pour préparer les plans de réseau d'aqueduc pour desservir les résidents du 10^e rang dont l'eau des puits est contaminée;

Attendu que les plans et devis doivent être présentés au MELCC pour approbation;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly que la Municipalité de Val-Joli:

- . mandate la firme WSP Canada inc. à soumettre la demande de certificat d'autorisation au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- . s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- . autorise le paiement de 664 \$ libellé au Ministre des Finances afin d'accompagner ladite demande d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-12-310

9. MANDAT WSP CANADA POUR LA PRÉSENTATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) POUR RECHARGER ET PAVÉ LE RANG 10 SITUÉ EN ZONE INONDABLE POUR LE PROJET DE PAVAGE DU RANG 10

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a mandaté la firme WSP Canada Inc. pour la préparation des plans et devis de rechargement et de pavage du 10^e rang;

Attendu qu'une partie des travaux sera réalisée en zone inondable;

Attendu que ces travaux seront réalisés en même temps que les travaux d'aqueduc;

Attendu qu'une étude hydraulique a été réalisée par la firme Granulab inc. sur la partie inondable et que les impacts des travaux seront mineurs;

Attendu qu'un certificat d'autorisation du MELCC est nécessaire pour effectuer ces travaux;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Raymond Côté que la Municipalité de Val-Joli :

- . mandate la firme WSP Canada inc. à soumettre la demande de certificat d'autorisation au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;
- . s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- . autorise le paiement de 664 \$ libellé au Ministre des Finances afin d'accompagner ladite demande d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-12-311

10. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES - ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE STOKE

Attendu que la Municipalité de Stoke souhaite adhérer à l'Entente intermunicipale en matière de gestion de matières organiques, entente signée le 2 novembre 2016;

Attendu que l'article 9 de cette entente prévoit également que pour qu'une municipalité puisse y adhérer, toutes les municipalités locales parties à l'entente doivent autoriser par résolution une annexe contenant les conditions d'adhésion de la municipalité;

Attendu que l'Annexe C, adoptée par la MRC le 28 novembre 2018, prévoit les conditions d'adhésion de la Municipalité de Stoke à l'entente;

Attendu que la Municipalité de Val-Joli a étudié l'Annexe C et qu'elle lui convient;

Il est proposé par la conseillère Lise Larochelle, appuyé par le conseiller Raymond Côté :



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

- . que la Municipalité de Val-Joli consente à l'adhésion de la Municipalité de Stoke à l'Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques;
- . que la Municipalité de Val-Joli approuve l'Annexe C qui prévoit les conditions d'adhésion de la Municipalité de Stoke à l'Entente et consente à ce que cette annexe soit jointe à l'entente pour en faire partie intégrante;
- . que copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Stoke ainsi qu'à la MRC du Val-Saint-François;
- . que la Municipalité de Val-Joli prend acte que la Municipalité de Stoke devient partie à l'entente dès que les conditions d'adhésion seront respectées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Philippe Laplante s'informe du fonctionnement du service d'ingénieurs et du taux horaire lorsque la Municipalité a épuisé ses heures en banque. Il demande si la Municipalité fait toujours appel aux services de Me Marie Marier lorsque les services d'un notaire sont requis.

Michel Maurice demande lorsque le citoyen grossit le diamètre d'un ponceau s'il doit utiliser les services d'un ingénieur. Il s'informe aussi en quoi consiste le mandat donné à une firme d'ingénieurs dont les coûts s'élèvent à environ 12 000 \$.

2018-12-312

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 21 h 00. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Nathalie Rousseau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

